DLP 29-6-61 092141

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG (Tél. 34-14-63 Poste 93)
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, 2, rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG.
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

26 Juin 1961

Supplément n° 2 au Bulletin de Juin

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

/ Avertissement /

CARPOCAPSE

La période chaude actuelle est favorable à l'activité des Carpocapses. Les sorties de papillons sont notées régulièrement depuis plusieurs jours et les premières pontes vont atteindre incessamment le stade de l'éclosion.

En conséquence, un premier traitement devra être réalisé avant le 2 Juillet dans tous les vergers de pommiers et poiriers. Utiliser l'un des produits figurant sur la liste remise à chaque abonné.

TAVELURES

Dans les vergers qui ont été bien protégés pendant la période critique aux contaminations primaires, l'état sanitaire vis-à-vis de la Tavelure est satisfaisant. Cette situation pourrait théoriquement permettre la suspension des traitements. Dans la pratique cependant, il est conseillé d'adopter le rythme d'un traitement d'assurance toutes les 3 à 4 semaines. Maintenir la surveillance des plantations et intervenir dès l'apparition éventuelle de taches.

Dans les vergers insuffisamment traités où l'on note des foyers bien caractérisés sur feuillage et sur fruit, la protection de la récolte s'avère difficile, car on risque toujours des repiquages à partir des conidies d'été. Profiter de la protection conseillée contre le Carpocapse pour réaliser un traitement mixte.

/ Information /

OIDIUM

Renouveler la protection et poursuivre l'enlèvement des pousses oïdiées.

.../...

38

V I G N E

/ Avertissement /

MILDIOU

La floraison de la vigne a pu s'effectuer dans de bonne conditions, mais il est indispensable d'assurer au plus tôt la protection des jeunes baies d'autant que l'on signale la présence de taches primaires dans de nombreuses parcelles.

Effectuer un nouveau traitement fongicide dans la période du 28 Juin au 1er Juillet.

/ Information /

OIDIUM

Partout où le traitement conseillé dans notre note du 19 Juin n'a pas été réalisé, effectuer un bon soufrage. Prendre certaines précautions pour éviter les brûlures. Eviter notamment de traiter aux heures chaudes de la journée. On peut également opérer par adjonction d'un soufre mouillable à la bouillie préconisée contre le Mildiou (traitement mixte).

POMMES DE TERRE

/ Avertissement /

MILDIOU

Les premiers foyers de Mildiou ont fait leur apparition dans certaines cultures de variétés sensibles.

Renouveler le traitement fongicide dès réception de la présente note.

T A B A C

/ Avertissement /

MILDIOU

Nous avons signalé récemment l'existence des premiers foyers apparus en Alsace. Exécuter soigneusement les traitements recommandés par le Service des Cultures des Tabacs.

En ce qui concerne la dose de o,4 % de Zinèbe (Dithane Z 78) que nous avons communiquée, il s'agit bien entendu de o,4 % d'une spécialité commerciale titrant 65 % de matière active.

Au sujet des poudrages, les restrictions qui ont été données concernent uniquement les poudrages au Manèbe (Dithane M 22) produit qui a été reconnu valable en pulvérisation, mais légèrement phytotoxique en poudrage.

Nous attirons l'attention des planteurs sur les risques très graves d'infection qui se manifesteront à l'occasion de la prochaine période pluvieuse. Un traitement devra suivre immédiatement la prochaine pluie.

Les Contrôleurs : J. BERNARD et J.M. GRENOUILLOUX

L'Inspecteur : J. HARRANGER

Imprimerie de la Station de Strasbourg
Directeur-gérant : L. BOUYX

Cité Administrative